

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Nombre de Conseillers :
en exercice : 14
présents : 8, 9, 10
votants : 11, 13

L'an deux mil vingt cinq
le trois avril à dix-neuf heures
le Conseil Municipal de la commune de MÉGRIT dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la Présidence de Mickaël HAQUIN, Président.

Date d'affichage :

8 avril 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025

Présents : DESPRES Marie-Jeanne (arrivée à 20h), HAQUIN Mickaël,
GUICHARD Fabienne, HENRY Anne-Christine, GABORIEAU Cédric,
MORDEL Michel, CLEMENT Christelle, LEMETAYER Dominique,
TOSTIVINT Sébastien (arrivé à 19h40), LEMARCHAND Christophe.

Absents excusés : CLEMENT Philippe, PERTUISEL Stéphane (procuration à
DESPRÉS Marie-Jeanne), AUCLAIR Thierry (procuration à LEMETAYER
Dominique), Jean GIBLAINE (procuration à GABORIEAU Cédric).

Secrétaire : HENRY Anne-Christine

Approbation du compte rendu du 3 avril 2025

Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2025 n'appelle aucune observation et est adopté à l'unanimité.

N° 2025/04/01/01 : demande d'autorisation de vente des pierres du manoir de Bonnan par la société des carrières LESSARD (13 votants)

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle les termes de la délibération du 3 mars 2025 à ce sujet.

Il précise que la commission des travaux s'est réunie sur place le 25 mars afin de voir l'état actuel des lieux, des bâtiments et de l'environnement.



Manoir de Bonnan

Après présentation des photos actuelles du site, le Conseil Municipal prend connaissance du changement intervenu sur les lieux depuis 2006, à savoir :

- Le manoir de Bonnan est désormais en état de ruine et complètement intégré dans le site de la carrière. Son accès n'est possible que par la carrière.
- Le Tertre a un aspect modifié.

L'assemblée, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des travaux décide par 12 voix pour et 1 abstention d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de vente des pierres du manoir de Bonnan par la société des carrières LESSARD sous réserve que la croix de Bonnan restée sur le site soit déplacée et installée par la société des carrières LESSARD à un endroit qui sera décidé prochainement par la commission des travaux.

N° 2025/04/01/02 : Vote des taux d'impositions (11 votants)

Monsieur Mickaël HAQUIN informe l'assemblée que les prévisions des valeurs locatives pour 2025, par rapport aux prévisions des valeurs locatives 2024, ont augmenté de 2.58 % pour le foncier bâti et de 1.58 % pour le foncier non bâti et diminué de 3.75 % pour la taxe d'habitation. Il rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales a fait l'objet d'une suppression progressive depuis 2018 pour disparaître complètement en 2023.

Depuis 2024, seules les résidences secondaires font l'objet d'une imposition à la taxe d'habitation (les logements vacants peuvent aussi être soumis à la taxe d'habitation sur décision du Conseil Municipal).

Il est proposé à l'assemblée de reconduire les taux existants pour 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.27 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 51.05 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.62%

Le total des ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 s'élève à 198 464 €. Le montant des ressources fiscales perçues en 2024 s'élève à 195 052 €.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide de reconduire les taux de 2024 en 2025.

N° 2025/04/01/03 : Vote du budget primitif 2025 -budget général et budgets annexes- (13 votants)

Monsieur Mickaël HAQUIN, rappelle les propositions faites lors du débat d'orientations budgétaires et présente les modifications à y apporter en fonction des décisions prises par l'assemblée, et des notifications reçues de l'Etat et des finances publiques.

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité. Il se présente de la façon suivante :

Budget général de la commune

Section de fonctionnement

Recettes : 1 625 701.74 €
Dépenses : 1 625 701.74 €

Section d'investissement

Recettes : 1 260 454.41 €
Dépenses : 1 260 454.41 €

Budget Epicerie

Section de fonctionnement

Dépenses : 28 155.98 €
Recettes : 28 155.98 €

Section d'investissement

Recettes : 9 420.83 €
Dépenses : 9 420.83 €

Budget local commercial (crêperie)

Section de de fonctionnement

Recettes : 28 216.70 €
Dépenses : 28 216.70 €

Section d'investissement

Recettes : 32 888.07 €
Dépenses : 32 888.07 €

Budget Domaine des Clos

Section de fonctionnement

Recettes : 5 576.43 €
Dépenses : 5 576.43 €

Section d'investissement

Recettes : 5 712.23 €
Dépenses : 5 712.23 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- Autorise en cas de besoin, madame le Maire à utiliser la procédure de **fungibilité des crédits** dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section à l'exception des dépenses de personnel.
- Décide de clôturer le budget Domaine des Clos à la fin de l'exercice 2025.

N° 2025/04/01/04 : Vote d'une subvention à l'association du comice (11 votants)

Monsieur Mickaël HAQUIN informe l'assemblée que l'association du comice du pays de Du Guesclin sollicite la commune pour l'attribution d'une subvention avant le 30 juin.

Il rappelle que les subventions communales sont versées au cours du dernier trimestre de l'année en cours mais invite l'assemblée à se prononcer dès maintenant sur le vote de la somme demandée : 0.47 € / habitant soit $831 * 0.47 = 390.57$ €

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable pour l'attribution de la somme de 390.57 € à verser avant le 30 juin.

N° 2025/04/01/05 : Tableau du personnel (11 votants)

Monsieur Mickaël HAQUIN rappelle que Mme DUVAL LE GAL Edith a demandé un temps partiel à 50 % à compter du 1^{er} mai 2025 afin de bénéficier d'une retraite progressive. A compter de cette date, Mme Lucie MONNIER sera salariée à temps complet (20h / semaine actuellement).

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable au tableau du personnel suivant à compter du 1^{er} mai 2025 :

Emploi	Catégorie	Pourvu	Titulaire	Heures / semaine
Attaché	A	1	oui	17H30
Adjoint technique territorial	C	1	oui	35H00 (agent en disponibilité)
Adjoint technique territorial	C	1	non	35H00
Adjoint Adm Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	oui	35H00
Adjoint technique territorial	C	1	oui	31H30 (agent en disponibilité)
Adjoint technique territorial	C	1	non	28h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	oui	28H30
Adjoint technique territorial	C	1	non	35H00
Adjoint technique territorial	C	1	oui	18H75
Adjoint technique territorial	C	1	oui	21H30 Sylvie (27h45 actuellement)

La Secrétaire de séance
Anne-Christine HENRY

Le Maire, Marie-Jeanne DESPRES.

